

Le 10 novembre 1686, M. de Denonville écrivait au ministre :

“C'est une nécessité absolue que d'avoir un magasinier à Ville-Marie pour recevoir les munitions que l'on envoie et pour celles que l'on envoie à Cataracouy. M. de Meules y en avait mis un. J'ai prié M. de Champigny d'y en établir un. Il a choisi le sieur de La Touche, qui est sous la conduite de M. Gaillard qui en prend soin”. (1)

Six jours plus tard, le 16 novembre 1686, M de Champigny écrivait à son tour au ministre :

“Nous avons établi au dit Montréal le sieur de La Touche garde-magasin, parce que nous envoyons d'ici tout ce qui est nécessaire pour la guerre. Je lui ai fait donner d'avance 2000 livres pour subsister. Vous aurez la bonté, Monseigneur, de lui régler ses appointements.”(2)

En 1690, M. Mathieu Gaillard, commissaire ordinaire de la marine en la Nouvelle-France et subdélégué de l'intendant à Montréal depuis quatre ans, était rappelé en France où on voulait lui donner une charge plus importante.

M. Gaillard s'embarqua au printemps de 1691 et fut remplacé dans sa charge de commissaire de la marine et de subdélégué de l'intendant par M. de La Touche.

En 1697, un différend assez sérieux s'éleva entre M. de Subercase, major des troupes, et M de La Touche.

Tout ce différend est exposé au long dans une lettre écrite au ministre par M. de La Touche, en 1699”. (3)

Le 19 octobre 1697, MM. de Frontenac et Champigny écrivaient au ministre :

“Nous avons entendu le sieur de Subercase, major, et le sieur de La Touche, commissaire, sur les démêlés qui sont entre eux. Comme ils font réciproquement des plaintes l'un de l'autre et que le sieur de La Touche nous a présenté de nouveaux procès-verbaux contenant plusieurs faits dont le sieur de Subercase disconvient absolument, et,

(1) Archives publiques du Canada, correspondance générale, vol. 8.

(2) Archives publiques du Canada, correspondance générale, vol. 8.

(3) Archives publiques du Canada, correspondance générale, vol. 17.